

Comité Technique (CT) de l'UJM du 26 juin 2017

Report des plans prévus pour les B.U. : une première victoire pour les personnels !

Notes de vos élus FO

B. U. : Nouvelle configuration d'accueil du public à la B.U. Tréfileries – Élargissement des horaires d'ouverture à la BU Santé - BU Tréfileries - BU Roanne	1
Nouvelle configuration des laboratoires ALL	3
Schéma Directeur Handicap	3

B. U. : Nouvelle configuration d'accueil du public à la B.U. Tréfileries – Élargissement des horaires d'ouverture à la BU Santé - BU Tréfileries - BU Roanne

Mme la directrice du SCD est venue présenter au CT deux plans (nous tenons les fichiers à disposition) :

- une nouvelle configuration du service d'accueil à la B.U. Tréfileries. Cette nouvelle configuration implique la mise en place d'un point d'accueil « mobile » et de points d'accueil « plus visibles »
- Une nouvelle extension des horaires d'ouverture :
 - à Roanne, au lieu d'un samedi par mois de 9H à 12H, une ouverture hebdomadaire sur la période de la plus forte activité, de novembre à février, de 10H à 13 H avec des personnels de bibliothèque, de 13H à 17H avec des moniteurs étudiants ;
 - à Santé, ouverture tous les matins de 8H à 9H (au lieu de n'ouvrir qu'à 9H), avec ouverture de 8H à 20 H. L'ouverture de 8H à 9H serait assurée par un personnel de sécurité et deux moniteurs étudiants ;
 - à Tréfileries, ouverture à partir de 8H30 au lieu de 9H, ouverture le samedi jusqu'à 19 H (au lieu de 17H).

Une représentante FO en CHSCT était déjà intervenue lors du CHSCT du 16 juin pour souligner que le CHSCT devrait être saisi.

Les élus FO en CT sont intervenus pour rappeler que l'article 57 du décret 82-453 stipule que le CHSCT doit être saisi dès lors qu'il y a une réorganisation du travail, ce qui est le cas dans

les deux projets présentés (art. 57-1° : « Le Comité est consulté sur : 1° Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail. »

La directrice de la BU estime qu'il n'y a pas de changements des conditions de travail, qu'il s'agit simplement d'élargir les horaires.

Les élus FO ont rappelé que la circulaire du 8 août 2011 sur les CHSCT dans la fonction précisait en son point VIII.1.1. l'interprétation de la signification d'une « réorganisation du travail », que les CHSCT devaient être saisis en particulier sur les points suivants :

« • l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches) ; • l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration) ; • l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme ; • la durée et les horaires de travail »

De plus, dans la mesure où ces changements concerneraient une part importante des personnels de B.U., il apparaît d'autant plus nécessaire de saisir le CHSCT, lequel rendra son avis, qui sera transmis au CT.

Les instances représentatives du personnel ne doivent pas en effet être méprisées, elles ne doivent pas être contournées, il est nécessaire de les consulter en amont de toute réorganisation telle que celle prévue pour les B.U. de l'UJM.

La FERC-SUP CGT et le SNPTES ont soutenu la position de FO à ce sujet, demandant que le CHSCT soit saisi avant toute modification.

Les élus FO ont aussi souligné que les personnels, de manière très nettement majoritaire, ne voulaient déjà pas du « PBO » (plan bibliothèques ouvertes) ou du « PBO+ », comme le montrait la pétition largement signée en mai 2016 et comme ils l'avaient déjà exprimé auprès de la présidente lors d'une entrevue accordée en avril 2016. Comment voudraient-ils d'une nouvelle modification de leurs horaires de travail et d'une amplitude de présence accrue ?

-> Après de nombreux échanges, Mme la présidente a décidé que les plans présentés pour les BU seraient d'abord présentés en CHSCT.

Les élus FO ont remercié la présidente pour cette décision. Ils ont tenu à faire préciser que ceci impliquait leur non mise en œuvre et la suspension de toute éventuelle « expérimentation », jusqu'à ce que le CHSCT ait été consulté et que le CT ait rendu son avis.

-> Mme la présidente a convenu que, puisque ceci n'était pas encore mis en œuvre, ceci ne posait pas de problème.

Il a été aussi convenu entre les élus et l'administration que l'on ne reviendrait pas en CT sur ce qui aurait été examiné en CHSCT.

Le CT n'a donc pas voté sur les plans présentés, qui sont donc suspendus.

Commentaire de vos élus, post-réunion : à plusieurs reprises, il a été souligné que tout ceci était fait « pour les étudiants » qu'il ne fallait pas « penser qu'aux personnels », qu'il ne fallait pas « opposer les étudiants aux personnels ». Certes, mais les personnels sont déjà là, et bien là, pour les étudiants, ils ont déjà accepté des extensions horaires et des désorganisations conséquentes de leurs vies personnelles, ils sont soucieux des étudiants. Comme il a pu être remarqué au cours des débats, on peut d'ailleurs se demander, singulièrement en Santé, si ce dont les étudiants ont besoin ce sont de lieux calmes de travail ou d'un véritable service de bibliothèque. Les personnels des BU ne sont certainement pas contre les étudiants, ils sont, chaque jour, à leur service, même lorsqu'ils ne sont pas en service public. Faute de personnels supplémentaire, on ne peut leur en demander plus.

Nouvelle configuration des laboratoires ALL

Une nouvelle configuration des laboratoires ALL a été présentée. Les objectifs sont les suivants :

- Doter les laboratoires de l'encadrement administratif nécessaire à l'évolution des activités de recherche
- Renforcer la cohésion laboratoires / composante
- Renforcer le lien fonctionnel avec la DRV
- Mutualiser les fonctions support

Il s'agit entre autres d'éviter les « saucissonnages » des temps de travail de personnels au service de plusieurs laboratoires. Les fiches de postes seront réécrites. Les discussions ont été menées de manière approfondies en amont.

Les élus FO n'ont pas eu de retours négatifs sur ce qui était prévu. Un « coordonnateur » va être recruté. Outre que son titre est hors de la nomenclature habituelle dans la fonction publique, il est à regretter qu'il ne soit que du niveau ASI, ce qui, sans compter la faiblesse de sa paie compte tenu de l'importance de ses responsabilités, risque de rendre son positionnement difficile face à ses divers interlocuteurs.

Par ailleurs, beaucoup d'interrogations demeurent sur l'édition numérique qui serait effectuée dans ce cadre, sur les redéfinitions de fiches de postes et les réorganisations de locaux.

** En conséquence, les élus FO se sont abstenus.*

Schéma Directeur Handicap

Le schéma directeur handicap est présenté de manière approfondie et claire.

Il s'agit d'accompagner les personnels handicapés, de faire en sorte que le handicap soit mieux reconnu, mais aussi de mieux accompagner les étudiants, y compris en matière de poursuite d'études (souvent relativement faibles) au-delà de la licence et plus encore du master, ou de leur insertion professionnelle.

** Les élus FO se sont abstenus.*

Remarque de vos élus : nous ne doutons pas de la bonne volonté de l'UJM en la matière. Mais, comme souvent, les moyens ne sont pas au rendez-vous et les normes finissent par

fluctuer : ainsi les fonds affectés au FPIPH ont été amputés pour faire face au surcroît de dépenses engendrées par le plan Vigipirate ; les délais pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments publics ont été encore repoussés en 2015.

###

Vos élus FO en CT restent à votre disposition pour toute demande de renseignement ou d'information complémentaires.

Écrire à fo@univ-st-etienne.fr

ou à

sylvain.excoffon@univ-st-etienne

ou

anne.francoise.leaute@univ-st-etienne.fr